



PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil départemental spécial :

N° NV244 - 28 SEPTEMBRE 2015

SOMMAIRE

Assistance publique - hôpitaux de Paris

2015266-0079 - arrêté de délégation de signature marchés - Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine



PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 2015266-0079

Signé le mercredi 23 septembre 2015

Assistance publique - hôpitaux de Paris

arrêté de délégation de signature marchés - Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine

Arrêté de délégation de signature

Le Directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine
(sites Adélaïde Hautval, Bichat, Beaujon, Louis Mourier, Bretonneau)

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles R.6147-5 et R.6147-10,

Vu la loi n° 86.33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeur n°2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directeur n°2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction,

Vu l'arrêté n° 2013 319 0008 du 15 novembre 2013 modifié portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP, pouvoir adjudicateur

Vu l'arrêté directeur n° 2014358-0011 du 24 décembre 2014 substituant le nom de Monsieur François Crémieux, directeur, à celui de Monsieur Arnaud Corvaisier à compter du 12 novembre 2014 pour les Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine (sites Adélaïde Hautval, Bichat, Beaujon, Louis Mourier, Bretonneau)

ARRETE

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée au cadre de direction suivant, en vue de signer, au nom du directeur, les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés, y compris le choix de l'attributaire et de la signature du marché :

- Arnaud Corvaisier, Directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine Adjoint
- Arnaud Giraudet, Directeur du site de Bichat-Claude Bernard et Directeur des Finances,

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée aux agents de catégorie A suivants, en vue de signer, au nom du directeur, les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés, à l'exclusion du choix de l'attributaire et de la signature du marché

- Lyonel Verley, Directeur du site Bretonneau et Directeur des Achats et des Prestations Logistiques
- Marie Warnier, Directrice des Investissements
- Audrey Garcia-Viana, chargée de la cellule des marchés

ARTICLE 3 : La présente délégation s'applique à la commande de fournitures, services et travaux mentionnée à l'arrêté de délégation n° 2013 319 0008 modifié du 15 novembre 2013 portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP, pouvoir adjudicateur

ARTICLE 4 : L'arrêté de délégation de signature n° 2015 007 0006 du Directeur du Groupe Hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine (Adélaïde Hautval, Bichat, Beaujon, Bretonneau, Louis Mourier) est abrogé.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la région d'Ile de France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 23 septembre 2015

François Crémieux